



## Séance du Conseil municipal du mercredi 15 novembre 2017

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Serge GUINAND, président M. Patrick FISCHLER, vice-président Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Claire-Lise HALDEMANN Mme Ursula ZIELAZEK M. Thierry BUBLOZ M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Olivier JUNGO M. Joël PÜRRO M. Daniel MENETREY M. Claude-André MEYER	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
		<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2017
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

### Délibérations

- D 01-2017 P modification des statuts de l'ORPC Champagne ;
- D 07-2017 P crédit d'engagement de CHF 147'800.- destiné à l'aménagement d'un terrain multisports de type AGORESPACE sur l'ancien terrain de basket à Athenaz ;
- D 12-2017 P budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2018 ;
  - rapport de la commission des finances du 31.10.2017 ;
- D 13-2017 P indemnités allouées en 2018 aux Maire et adjoints ;



- D 14-2017 P fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 ;
- D 15-2017 P crédit d'engagement de CHF 57'500.- destiné au versement de la contribution annuelle 2018 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;
- D 16-2017 P ouverture d'un crédit d'étude de CHF 496'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture destiné à la réalisation d'un projet immobilier dans le village d'Athenaz ;
  - rapport de la commission ad hoc terrains Portier du 17.11.2017 ;
- D 17-2017 P demande de naturalisation n° 2017.2568 (huis clos).

#### **Résolution**

- R 02-2017 P préavis relatif à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01.

5. Autres propositions de motions et de résolutions
6. Local de vote : nomination des suppléants de la présidente et de la vice-présidente pour 2018
7. Communications des commissions
8. Fixation des dates des prochaines commissions
9. Questions et divers

---

Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, il ouvre officiellement la séance à 18h33 et, préalablement à la lecture des points à l'ordre du jour, annonce que M. FLECK participe actuellement à une séance organisée par le Conseil d'État relative au plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique et arrivera pour cette raison vers 19h15. Il ajoute par ailleurs que les personnes suivantes auront quelque retard : Mmes HALDEMANN et CERUTTI ainsi que de M. JUNGO.

Il procède ensuite à la lecture des points à l'ordre du jour, tout en relevant la rapidité avec laquelle le dernier procès-verbal a été adressé aux membres du Conseil.

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26.09.2017**

**M. GUINAND** souhaite apporter au dernier procès-verbal le complément suivant : il précise avoir parlé des changements de présidents et de vice-présidents des diverses commissions ; pour le surplus, il indique que ce point sera de toute façon évoqué ce soir.



**M. JEMMELY** donne lecture d'un document écrit de **M. FLECK** comportant deux modifications que ce dernier souhaite apporter au procès-verbal du 26.09.17, aux points **3.11** et **3.12**.

*Arrivée de Mme CERUTTI à 18h36.*

Nulle autre remarque ou modification n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 est approuvé à **l'unanimité** des personnes votantes **(10)**.

*(N.B. : art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**M. GUINAND** n'ayant pas d'objet particulier à communiquer, il passe directement la parole au vice-président du Conseil.

**M. FISCHLER** indique n'avoir rien non plus de relevant à communiquer, si ce n'est de rapporter que la manifestation pour le maintien de la poste à Avully a mobilisé un bon nombre de citoyens de la Champagne...

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **3.1 PL 11976 : modifications de limites de zone (Sablière du Cannelet SA)**

**M. JEMMELY** donne lecture d'un courrier que l'Exécutif a reçu du Secrétariat général du Grand Conseil qui, en substance, précise que la prise de position communale du 31 octobre 2017 sera lue lorsque le Parlement abordera le sujet en question.

**M. GUINAND** explique qu'effectivement le Grand Conseil traite les sujets en fonction des dossiers présentés par les magistrats de l'Exécutif cantonal, de sorte que le sujet en question sera abordé lors de l'intervention du Conseiller d'Etat A. HODGERS.

### **3.2 Aménagement de la parcelle de Champlong**

Conformément à ce qu'il a annoncé lors de la séance du 26 septembre.2017, **M. JEMMELY** indique que les travaux débiteront ce lundi 20 novembre par le défrichage et le piquetage des surfaces, suivis des travaux de gros œuvre, tandis que les plantations interviendront en mars ou avril 2018.



### **3.3 Passerelle sur le Rhône entre les communes de Vernier et d'Onex**

**M. JEMMELY** indique que lors d'un vote à l'ACG, une majorité de communes genevoises se sont prononcées défavorablement à la réalisation de l'ouvrage mentionné en titre. En effet, certaines collectivités ont estimé qu'il s'agissait là non pas d'une simple passerelle piétonnière de loisirs, mais bien d'une infrastructure routière, de sorte que sa réalisation doit être financée par les communes concernées (Vernier et Onex) exclusivement.

*Arrivée de M. Olivier JUNGO à 18h42.*

### **3.4 Divers travaux**

Le président passe la parole à **M. GOY**, qui annonce d'une part le début du chantier de réfection de la route de Grenand dans une semaine, et d'autre part la pose d'un abribus, qui est en bonne voie.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

### **Délibérations :**

#### **4.1 D 01-2017 P : modification des statuts de l'ORPC Champagne**

Le président rappelle au Conseil que l'entrée en matière pour cette délibération avait été acceptée le 31.01.2017 à l'unanimité des personnes votantes, tandis que les statuts en question ont fait l'objet d'une lecture détaillée dans le cadre de la commission sociale.

Personne n'ayant d'autre remarque ou question au sujet de cette délibération,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 15 novembre 2017,

**Par 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et 1 abstention**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal de protection civile de la Champagne du 26 mai 1994, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération ;
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent ;



3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral.

**4.2 D 07-2017 P : crédit d'engagement de CHF 147'800.- destiné à l'aménagement d'un terrain multisports de type AGORESPACE sur l'ancien terrain de basket à Athenaz**

Le président rappelle au Conseil que l'entrée en matière de cette délibération avait été acceptée le 13 juin 2017 à l'unanimité des personnes votantes.

**M. JEMMELY** indique que sous réserve du vote de ce crédit, les travaux ne se feraient pas avant l'été 2018, afin de ne pas perturber le cours de la vie scolaire. En ce qui concerne les divers devis qui seront demandés, l'Exécutif reviendra au Conseil pour des explications et des commentaires comparatifs à leur endroit.

En sa qualité de présidente de la commission sociale, **Mme CERUTTI** indique que le sujet a déjà été débattu en commission et qu'il n'appelle pas d'autres remarques, si ce n'est le vœu de suivre les différentes variantes proposées.

**M. FISCHLER** indique quant à lui qu'il conviendra d'explorer d'autres pistes de financements, soit privés ou par des fondations.

Nulle autre personne ne souhaitant s'exprimer à ce sujet,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 15 novembre 2017,

**À L'UNANIMITÉ des votants (11)**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. D'aménager un terrain multisport AGORESPACE sur l'ancien terrain de basket à Athenaz ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 147'800.- destiné à ces travaux ;
3. De prendre acte que l'Association des parents d'élèves d'Avusy s'est engagée à participer auxdits travaux à hauteur de Fr. 15'000.- ;
4. De comptabiliser les dépenses (Fr. 147'800.-) et les recettes (Fr. 15'000.-) dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

**4.3 D 12-2017 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2018**

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à son entrée en matière immédiate, ce qui est accepté à l'**unanimité des votants (11)**.



**M. BUBLOZ** présente et explique de façon détaillée et chiffrée le contenu du rapport de la commission des finances ; en préambule, il relève que le nouveau plan comptable est plus analytique, que la tolérance en matière de dépassement des postes au budget passe de 10% à 5%, et que les résultats des immeubles du patrimoine financier sont désormais inclus dans les comptes de fonctionnement de la commune.

**M. BUBLOZ** poursuit et commente divers postes du projet de budget 2018, où il y est notamment relevé une hausse des impôts des personnes physiques, une baisse de la péréquation intercantonale, tandis que le résultat final laisse apparaître un bénéfice estimé d'environ CHF 57'417.-.

*Arrivée de Mme HALDEMANN à 18h57.*

**M. BUBLOZ** précise encore que l'ensemble des décisions concernées par ses propos ont été approuvées par la commission des finances, lors de sa séance du 31.10.2017.

**M. GUINAND** le remercie au nom du Conseil pour ses explications très complètes et propose à **M. JEMMELY** de prendre la parole pour d'éventuels compléments d'information sur les sommes commentées. Ce dernier félicite le président de la Commission des finances pour la qualité de son rapport et admet que l'année comptable écoulée s'est avérée particulièrement complexe en raison des nouvelles normes MCH2, tandis que quelques difficultés seront immanquablement à prévoir durant les deux ou trois ans qui suivront sa mise en œuvre.

Il poursuit et indique que trois amendements à cette délibération sont à voter préalablement au vote du budget lui-même, à savoir :

- diminution du poste des intérêts passifs des engagements financiers (9610.00.34010.00) de Fr. 400'000.- à Fr. 330'000.- ;
- ajout d'une somme de Fr. 10'000.- au compte des planifications et projections de tiers (7900.00.31310.00) pour la réalisation du cahier des charges de la révision du plan directeur communal ;
- ajout d'une somme de Fr. 15'000.- au compte d'acquisition de mobilier et d'agencement (0290.00.31100.00) pour la réalisation du cahier des charges de la révision du plan directeur communal.

Le président passe donc en revue les amendements qui sont, l'un après l'autre, acceptés à l'unanimité des votants (12) puis procède au vote de la délibération :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 15 novembre 2017,



## À l'UNANIMITÉ des votants (12)

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de CHF 4'735'067.- aux charges et de CHF 4'792'484.- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 57'417.-.  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 57'417.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 50 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 à 0 centime.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

### **4.4 D 13-2017 P : indemnités allouées en 2018 au Maire et aux adjoints**

Le président donne lecture de la délibération dont l'entrée en matière immédiate est acceptée à l'unanimité des votants (12).

**M. JEMMELY** précise que l'objet de cette délibération est motivé par le surcroît d'heures supplémentaires que l'Exécutif couvre tout au long de l'année, tandis que les indemnités proposées sont en moyenne plus basses que celles appliquées au sein de la Champagne.

Aucune autre remarque n'étant formulée à l'endroit de cette délibération, il est procédé sans autre à son vote.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 15 novembre 2017,

## À l'UNANIMITÉ des votants (12)

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 34'000.- et aux adjoints à CHF 22'000.- chacun, sommes auxquelles s'ajoute une compensation équivalant à la cotisation à charge de l'employeur, sous forme d'une indemnité complémentaire, au magistrat qui ne pourra être affilié au plan de prévoyance en raison de son âge (CHF 2'090.-) ainsi que la



compensation nette pour brut pour les trois magistrats, pour un montant de CHF 3'891.-, soit un total de CHF 83'981.-.

2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et des commissions à CHF 24'500.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2018 suivantes :  
012.300 Indemnités au Maire et adjoints  
011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

**4.5 D 14-2017 P : fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018**

Le président donne lecture de la délibération dont l'entrée en matière immédiate est acceptée à l'unanimité des votants (12).

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 15 novembre 2017,

**À l'UNANIMITÉ des votants (12)**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à CHF 30.-.

**4.6 D 15-2017 P : crédit d'engagement de CHF 57'500.- destiné au versement de la contribution annuelle 2018 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

Le président donne lecture de la délibération dont l'entrée en matière immédiate est acceptée à l'unanimité des votants (12).

*Arrivée de M. FLECK à 19h17.*

Après avoir entendu **M. JEMMELY** expliquer que cette dotation n'est pas à fonds perdu, mais pourra être utilisée en cas de constructions par la commune, il est procédé au vote.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 15 novembre 2017,



## À l'UNANIMITÉ des votants (12)

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 57'500 francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
  2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
  3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019.
  4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.
- 4.7 **D 16-2017 P : ouverture d'un crédit d'étude de CHF 496'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture destiné à la réalisation d'un projet immobilier dans le village d'Athenaz**

Le président donne lecture de la délibération dont l'entrée en matière immédiate est acceptée à l'unanimité des votants (12), puis donne la parole à **M. PURRO** en sa qualité de président de la commission ad hoc terrains Portier.

Celui-ci confirme que pour l'heure il n'y a pas d'autre solution que de lancer ce concours d'architecture, normé SIA, tandis que les membres du jury, composé de cinq personnes de la commune et de pas moins de six architectes professionnels seront tous défrayés au moyen de ce même crédit.

**Mme ZIELALEK** souhaitant savoir qui va nommer les jurés, il lui est répondu que deux jurés par groupe ont été nommés pour les membres de la commune, tandis que pour les architectes, six professionnels seront connus aussitôt le cahier des charges finalisé.

**M. JEMMELY** insiste sur le fait que toute la procédure doit se dérouler comme cela, vu l'imposition des normes SIA en la matière.

Pour donner suite aux interventions d'autres élus souhaitant connaître des détails plus techniques, **M. PURRO** répond en développant les diverses étapes de la réalisation du projet et confirme que des informations seront communiquées régulièrement, à toutes les étapes, cela afin d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre.

Pour répondre à l'interrogation de **M. GUINAND**, souhaitant savoir comment il est prévu d'éviter les risques de conflits d'intérêts entre les architectes membres du jury et



ceux proposant un projet, **M. PURRO** indique que les projets des soumissionnaires sont traités anonymement, tandis que les architectes-jurés ne peuvent tout simplement pas concourir. Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, il est dès lors procédé au vote de la délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 15 novembre 2017,

**Par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et 1 abstention**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. De lancer un concours d'architecture en vue de la réalisation par la commune d'un projet immobilier dans le village d'Athenaz.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'étude de CHF 496'000.- destiné à financer la réalisation de ce concours.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 496'000.- à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 496'000.-, afin de permettre l'organisation dudit concours.

**4.8 D 17-2017 P : demande de naturalisation n° 2017.2568 (huis clos)**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy, réuni séance ordinaire le 15 novembre 2017,

**À l'UNANIMITÉ des votants (12+1)**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

1. De préavis favorablement la demande de naturalisation n° 2017.2568.

**Résolution :**

**4.9 R 02-2017 P : préavis relatif à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01.**

Le président donne lecture de la résolution dont l'entrée en matière immédiate est acceptée à l'unanimité des votants (12).



**M. JEMMELY** résume brièvement le tracé du chemin souhaité et informe que les démarches administratives pour y parvenir seront toutefois complexes.

Pour le surplus, deux élus ne sont pas convaincus de l'utilité d'une telle démarche à l'endroit de ce chemin vicinal qui n'est guère utilisé, sinon par quelques personnes y promenant leur chien, avec les incivilités que ce genre de balade peut générer.

Aucun autre élu ne souhaitant s'exprimer plus longuement sur le sujet, il est dès lors procédé au vote de la résolution.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le 15 novembre 2017,

**Par 6 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 abstentions**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

- 1 De préavis favorablement le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01.

## **5. Propositions de motions et de résolutions**

Néant.

## **6. Local de vote : nomination des suppléants de la présidente et de la vice-présidente pour 2018**

Le président constate qu'il est toujours aussi difficile de trouver des volontaires pour cette mission citoyenne, de sorte qu'une annonce sera insérée le printemps prochain dans les lignes du bulletin municipal.

**M. GANGLOFF** confirme qu'aucune nouvelle candidature ne lui est parvenue, tandis qu'il est pressant de fournir une liste au service des votations.

Spontanément, **Mme ZIELALEK** se propose comme suppléante de la présidente, tandis que **Mme CERUTTI** indique que Mme Fabienne PICOD serait éventuellement disposée à fonctionner comme suppléante de la vice-présidente.



Ce binôme est ainsi retenu, avec les remerciements et sous les applaudissements des personnes présentes.

## **7. Communications des commissions**

### **7.1 Commission environnement**

**M. JUNGO**, puis **M. GOY**, indiquent n'avoir rien à signaler, tandis qu'aucun changement n'est prévu au niveau de la présidence et de la vice-présidence de la commission.

### **7.2 Commission finances**

**M. BUBLOZ** indique n'avoir rien à signaler.

### **7.3 Commission économie et agriculture**

**M. MENETREY** n'a rien de particulier à relever, si ce n'est qu'il déplore la méconnaissance de l'agriculture et des agriculteurs par le grand public ; il tentera d'agir en informant, pour pallier cette lacune.

### **7.4 Commission travaux**

**M. MEYER** relate l'état d'avancement de divers dossiers en cours, indique que deux demandes de déclassement ont été refusées par la Commission travaux, tandis que concernant l'une d'elles, **M. JEMMELY** intervient pour préciser qu'il souhaiterait recevoir de la commission quelques arguments expliquant le refus.

**M. MEYER** termine son intervention en indiquant qu'aucun changement n'a été discuté au sujet de la présidence et vice-présidence de la commission.

### **7.5 Commission sociale**

**Mme CERUTTI** indique n'avoir rien de relevant à signaler, si ce n'est d'avoir à développer plusieurs dossiers, dès qu'une date de réunion sera retenue.

### **7.6 Plan directeur communal**

**M. HUTIN** indique n'avoir rien de relevant à communiquer, si ce n'est que la commission poursuit son travail de relecture et de réorganisation du plan en place.

**M. JEMMELY** intervient en complétant l'information par l'annonce d'un délai à fin janvier 2018, que la commission s'est imposée pour exposer une vision politique, ainsi que le bilan de ce qui a été accompli sur le dernier plan communal.

**M. FLECK** orne les propos du Maire en confirmant qu'il s'agira là d'un travail délicat, compliqué et conséquent.



#### **7.7 Commission ad hoc terrains Portier**

**M. PÜRRO** indique n'avoir rien de relevant à communiquer, tandis qu'aucun changement n'est prévu au niveau de la présidence et vice-présidence.

#### **7.8 Commission Sablière du Cannelet SA**

**M. GUINAND** informe que la commission se réunira lundi 20 novembre 2017 à 18h30 comme prévu et qu'aucun changement n'est à retenir pour la présidence et vice-présidence.

### **8. Fixation des dates des prochaines commissions**

- Commission sociale : 30 novembre 2017 à 20h00
- Commission ad hoc terrains Portier : 28 novembre 2017 à 18h00
- Plan directeur communal : 28 novembre 2017 à 19h30

### **9. Questions et divers**

Le président propose un tour de table et invite les conseillers à s'exprimer, en cédant la parole à son voisin de droite.

- 9.1 **M. JEMMELY** rappelle que la sortie pour le spectacle « La Revue » aura lieu ce week-end ; le lieu de rendez-vous se situe devant l'entrée, à 15h30, où les billets seront remis aux participants.
- 9.2 **M. BUBLOZ** informe qu'il ne sera probablement pas présent au Noël des aînés.
- 9.3 **M. FISCHLER** souhaite savoir si la commune est affectée par les plus-values qui concerneraient ses domaines agricoles ; il lui est répondu qu'à priori ce n'est pas le cas.
- 9.4 **M. FLECK** indique avoir participé à une réunion à l'Aéroport de Genève, où il a été présenté aux délégués d'une quarantaine de communes riveraines les perspectives de développement des infrastructures aéroportuaires pour 2030, prévoyant un pic du trafic en 2019, puis une diminution proportionnelle à l'augmentation de la taille des avions.
- 9.5 **M. HUTIN** rappelle que l'an prochain la Vogue d'Athenaz fêtera ses 80 ans d'existence et qu'il convient de la soutenir financièrement, afin qu'elle puisse encore perdurer. Ce



sont par ailleurs principalement les jeunes de la commune qui s'investissent dans l'organisation de cette manifestation, et il convient également pour cette raison de soutenir celle-ci financièrement. **M. JEMMELY** confirme qu'une somme a été prévue au budget à cet effet.

9.6 **M. JUNGO** tient à remercier tous les membres du Conseil et de l'Exécutif pour le vote du budget 2018, particulièrement pour les sommes qui seront affectées à l'aménagement du terrain multisports.

9.7 **M. GUINAND** remet aux élus une brochure explicative relative aux travaux de rénovation énergétique de l'immeuble sis à la route d'Avusy 10/10A, tandis que la version PDF de ce document est disponible auprès du secrétariat.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole,

**le président du Conseil clôt la séance à 20h12.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**